



## Annulation de contrat abusive

-----  
Par guillaume302

Bonjour,

CG du forum pas de nom des marques

J'ai une question qui je pense est assez simple.

J'ai passé commande chez xxxxxx d'un produit avec une remise de 65% par rapport au prix catalogue.

Après avoir reçu la facture et avoir été débité, xxxxxx a annulé la commande et m'as remboursé arguant une erreur de prix.

Je souhaite forcer xxxxxx a exécuter le contrat. Vers quelle juridiction me tourner ?

Je songe à demander une injonction de faire. Mais étant donné que xxxxxxxx m'a remboursé je doute que cette procédure soit adaptée.

Qu'en pensez-vous ?

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous pouvez faire remonter le problème sur le signal-conso en informant le siège de cette entreprise .

Attention, si le prix est anormalement bas ( erreur de plume) cela peut motiver l'annulation du contrat .

-----  
Par guillaume302

Bonjour, je vous remercie pour votre retour.

J'ai déjà effectué le signalement auprès de signa conso.

Selon vous, es-ce-que 65 est un prix qualifié de dérisoire ?

Cdt

Guillaume

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Une réduction de 65% est très étonnante.

Soit c'est une arnaque, soit c'est un faux, soit c'est une liquidation de stock après faillite et donc dans la limite du stock disponible.